Service de la navigation aérienne

Surveillance dans le domaine du service de la navigation aérienne

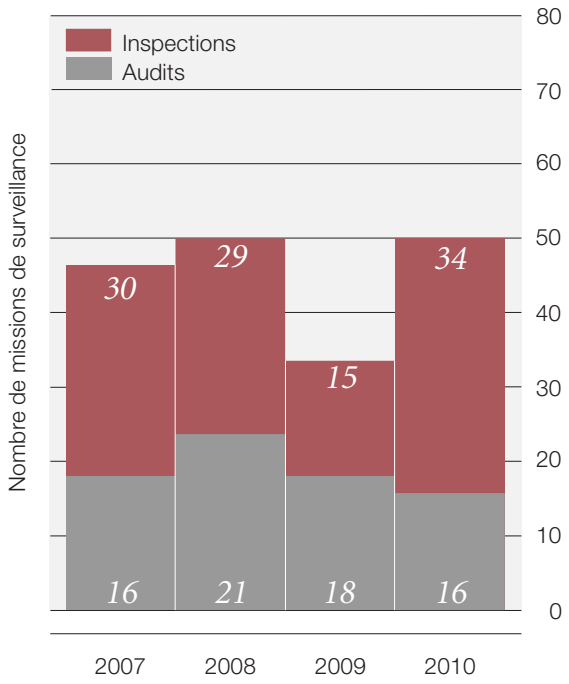

En 2010, l'OFAC a réalisé 16 audits et 34 inspections auprès de Skyguide soit 50 % de plus que l'année précédente. Les inspecteurs de l'OFAC ont relevé 132 constatations, en augmentation de 11 % par rapport à 2009. Comme l'année précédente, l'écrasante majorité de non-conformités constatées (plus de 90 %) étaient de peu de gravité. Il s'agit la plupart du temps de procédures inobservées – par exemple en relation avec la circulation des véhicules aux abords des pistes – et de documents non conformes (manuels ou organigrammes). Un audit a en outre mis en évidence qu'il manquait du personnel pour effectuer certaines tâches dans le centre de formation de Skyguide qui a été contraint de remédier sans tarder à cette situation.

Les contrôleurs de la circulation aérienne et les pilotes ont déclaré à l'OFAC en 2010 un total de 744 incidents. C'est 7 % de moins qu'en 2009. L'office impute essentiellement cette évolution aux modifications des exigences en matière de comptes rendus d'incidents techniques entrées en vigueur il y a une année. Ces chiffres contrastent avec la tendance à l'augmentation des comptes rendus enregistrée en Europe en 2010. Sur quatre ans, le nombre de constations par million d'heures de vol progresse en Europe alors qu'il stagne en Suisse.

Principaux types d'incidents dans le domaine du service de la navigation aérienne en 2010

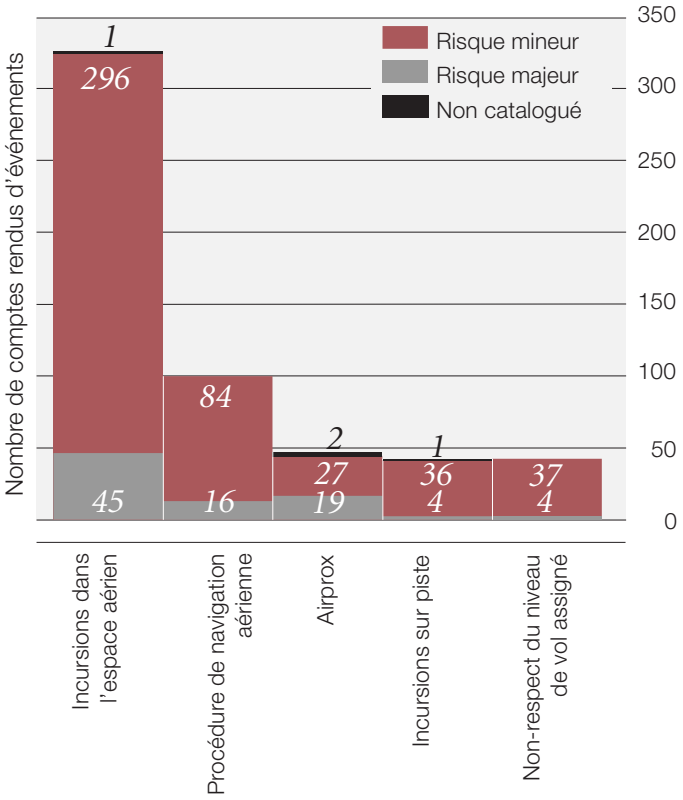

Les entrées non autorisées dans un espace aérien ont poursuivi leur tendance à la hausse en 2010. Les cas de pilotes qui pénètrent indûment dans les espaces aériens contrôlés par le service de la navigation aérienne ont ainsi progressé de 13 % pour atteindre quelque 340 infractions. De nouveaux points noirs, à savoir, la zone de l'aérodrome de St. Gallen-Altenrhein et la région située entre les aérodromes d'Emmen, de Buochs et d'Alpnach, sont venus s'ajouter aux espaces aériens contrôlés rattachés aux aéroports de Berne et de Zurich. Il ressort à l'analyse que ces incidents sont en premier lieu imputables à l'inattention des pilotes. Pour enrayer ce phénomène, l'OFAC a réalisé un film didactique qui prodigue des conseils pour éviter les entrées non autorisées dans un espace aérien. Il a également organisé des séances de sensibilisation auprès de plusieurs groupes de vol.

Par contre, le nombre de quasi-collisions en vol (Airprox) a encore reculé (-27 %) pour s'établir à 48 cas. Dix-neuf cas étaient affectés d'un risque majeur, en recul également de 27 % par rapport à l'année précédente. Près du tiers de ces quasi-collisions concernent des aéronefs pilotés selon les règles de vol à vue. Le nombre d'incursions sur piste a nettement reculé en 2010 (-35 %) à 41 cas. Près de 80 % de ces incursions se sont produites sur les aérodromes régionaux.